



PROCÉDURE DE RECLASSIFICATION IMPOSÉE

Cette procédure s'adresse aux joueurs qui, pour différentes raisons (santé, mobilité, etc.), n'ont plus les habiletés requises pour leur niveau de jeu, ou encore qui ont évolué de sorte qu'une reclassification à la hausse s'impose.

Voici la procédure pour signaler l'imposition d'une reclassification :

1. Tout joueur qui souhaite formuler une plainte à l'endroit d'un participant de son activité, jugé trop fort pour le niveau ou ne possédant plus les habiletés requises, **doit en informer le président délégué concerné par écrit**. Vous trouverez les coordonnées des différents présidents délégués au bas du présent document.
2. Dès qu'**au moins deux (2) plaintes distinctes** concernant le même joueur auront été reçues, le président délégué en assurera le suivi, puis présentera ces plaintes au **conseil d'administration** et au **comité d'évaluation**.
3. Si les plaintes sont jugées fondées, un **instructeur** convoquera le joueur concerné pour lui exposer la situation. Le joueur pourra alors :
 - demander volontairement une reclassification à la baisse ou à la hausse ou
 - maintenir sa position actuelle. Dans ce cas, une **évaluation gratuite** lui sera imposée.

****Soyez assurés que l'identité des plaignants demeurera strictement confidentielle.**

Il ne s'agit pas ici de délation, mais bien de **s'assurer de la fluidité et de l'homogénéité** des groupes et surtout, que tous aient du **plaisir** à jouer dans le niveau correspondant à leurs habiletés.

Coordonnées des présidents délégués :

- **Régions de McMasterville et de Saint-Basile-le-Grand :**
Pierre Gendreau : mozart.mylo@gmail.com

- Région d'Otterburn Park :
Maurice Boulanger : boulanger.maurice@videotron.ca
- Région de Mont-Saint-Hilaire :
Richard Quenneville : pinto16@live.fr

Merci beaucoup de votre collaboration.